



Iran : architecture du pouvoir et conservatisme

Vincent Doix

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE** 2017/4 Hiver , PAGES 131 À 143

ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

ISBN 9782365677578

DOI 10.3917/pe.174.0131

Date de mise en ligne : 13/12/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2017-4-page-131?lang=fr>



CAIRN . INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Iran : architecture du pouvoir et conservatisme

Par **Vincent Doix**

Vincent Doix est conseiller technique au Sénat. Diplômé de Sciences Po Paris, il a été assistant de recherche en droit international.

Les institutions politiques iraniennes sont difficiles à déchiffrer. Elles sont les héritières de traditions particulières et de la Révolution de 1979. Les sources du pouvoir sont multiples : électorales, religieuses, économiques, groupes de pression, réseaux d'influence, etc. Au-delà de la dualité visible président/Guide suprême, le compromis établi entre traditions, loi religieuse et acquis libéraux est complexe et réduit la probabilité d'une évolution rapide du régime.

politique étrangère

Le 19 mai 2017, les Iraniens ont réélu, au suffrage universel direct et dès le premier tour, Hassan Rohani président de la République. Au-delà de la personnalité et des valeurs d'ouverture et modérées que le président réélu représenterait, l'importance donnée, particulièrement dans les médias étrangers, à la fois à l'élection et à la personne du président, contraste avec les accusations contre un régime théocratique où prévaudrait l'autorité religieuse. Cet apparent paradoxe dans l'appréhension du régime politique iranien reflète la double origine du pouvoir, à la fois religieux et politique, tout autant qu'il simplifie la réalité de sa structure. Celui-ci étant fragmenté entre une multiplicité d'acteurs aux légitimités différentes.

La définition d'un régime politique, c'est-à-dire l'organisation des pouvoirs, ne peut se résumer à l'organisation institutionnelle, et doit inclure tant la pratique du pouvoir que la portée réelle des loyautés et des réseaux personnels. L'Iran se démarque à ces égards par l'entremêlement des cercles d'influence et de détention du pouvoir, au-delà même du cadre formel. Ainsi, l'une des difficultés pour l'œil extérieur est que la fonction d'un individu peut ne pas se traduire par une influence réelle dans le régime.

Formellement, la Constitution iranienne exprime l'ambiguïté de ce régime. Le président de la République est un chef d'État incomplet. L'article 113 de la Constitution prévoit ainsi qu'« après le Guide suprême, le président de la République est la plus haute autorité officielle du pays. Il a en charge [...] la direction du pouvoir exécutif, sauf dans les domaines dépendant directement du Guide ».

Raymond Poincaré, président de la République française entre 1913 et 1920, se décrivait comme un « manchot constitutionnel » : la formule sied à certains égards au statut du président iranien, la prééminence du Guide suprême pouvant s'expliquer par les bouleversements récents de l'histoire politique et institutionnelle du pays. La République islamique est décrite par la Constitution comme un « régime basé sur la foi en un dieu unique (*Il n'y a de dieu que Dieu*), seul souverain et seul législateur » (article 2). Cette disposition fait de l'Iran une théocratie. Pourtant, d'après l'article premier de cette même Constitution, c'est la nation (*mellat*, que l'on peut traduire par « peuple ») qui a établi cette République islamique. Sous l'image d'un État gouverné par le sacré – donc par une Église –, il y a en Iran concurrence sur le titulaire de la souveraineté : Dieu ou la nation. On retrouve cette dualité tant dans l'exercice du pouvoir exécutif que dans celui du législatif ou du judiciaire, l'institution laïque – au sens d'étatique – étant toujours directement concurrencée par une institution religieuse, tout aussi politique. Face au Parlement siège le Conseil des gardiens, chargé de contrôler la conformité des lois à la Constitution et à l'islam, et qui dispose à ce titre d'un droit de veto. Au-delà des institutions, s'ajoutent à cette dualité un ensemble d'organismes mêlant social, économie et religieux, mais aussi diverses loyautés, à l'image de celle qui réunit les vétérans de la guerre Irak-Iran.

Il serait donc trompeur de conclure à la seule prééminence du religieux : il est plus question en Iran d'un complexe système d'équilibre entre intérêts et pouvoirs, clé de lecture d'un régime dont l'état contemporain, profondément imprégné de l'histoire institutionnelle et sociale du pays, est aussi marqué par un substantiel conservatisme.

L'étude des institutions iraniennes, dont le Guide suprême constitue la clé de voûte, est l'étape nécessaire pour comprendre la réalité de l'exercice du pouvoir dans le pays. Les sources de pouvoirs sont multiples, et les équilibres prévalant tant informels qu'institutionnels. D'où une vie politique très conservatrice, peu propice à une transformation du pays.

Un compromis entre loi religieuse et acquis libéraux

Les institutions de la République islamique, héritières d'un compromis historique

Les institutions de l'Iran contemporain découlent d'un compromis historique entre différentes forces sociales, plus que d'une *tabula rasa* qu'aurait opérée la Révolution de 1979. En effet, la Constitution de 1979, élaborée par une assemblée élue et approuvée par le référendum du 2 décembre de la même année, n'efface pas le modèle institutionnel et politique du pays¹.

La Constitution adoptée suite à la révolution constitutionnelle qui agite l'Iran Qajar entre 1905 et 1911, était composée d'un premier texte, rédigé par une assemblée constituante élue et signé par le shah Mozaffar od-Din Shâh, texte inspiré par le modèle des monarchies constitutionnelles occidentales – belge notamment –, qui prévoit un système bicaméral et crée un cadre libéral assurant la liberté d'opinion et de la presse, ainsi qu'une sécurité juridique pour tout justiciable. Son caractère démocratique et l'avancée historique qu'elle représentait alors, unique au Moyen-Orient, étaient pourtant tempérés par l'ajout en 1907 d'un second texte, prévoyant qu'un comité religieux examinerait la compatibilité avec l'islam des projets de loi, et rejetant tout projet contraire (ce comité ne fut jamais réuni). Si de 1925 à 1979 la dynastie Pahlavi a modernisé le pays en écartant les clercs, ce texte a irrigué l'Iran social et politique du xx^e siècle, de telle sorte que la Constitution de 1979 est bel et bien un texte de compromis entre lois religieuses et acquis libéraux.

La Révolution de 1979 a pourtant aussi marqué la victoire des clercs. Elle naît en effet d'un compromis entre les groupes d'intérêts opposés au shah : nouvelles classes moyennes éduquées, aspirant à davantage de démocratie, et clergé chiite opposé aux réformes sociales du shah lors de la révolution blanche – en premier lieu la réforme agraire et le droit de vote pour les femmes. En juin 1963, l'arrestation de Ruhollah Khomeini – expulsé d'Iran en 1964 –, et la violente répression de manifestations à Qom, ouvrent un conflit qui se résout en 1979.

Le référendum de mars 1979 instaure en Iran une République islamique (*Jomhouri-e eslami-e*). L'ayatollah Khomeini peut mettre en œuvre la théorie développée dans son livre *Pour un gouvernement islamique*² : la gouvernance du jurisconsulte religieux, *velayat-e faqih*. Celle-ci s'inscrit dans le dogme

1. Voir pour les développements suivants Y. Richard, *L'Iran de 1800 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2016.

2. R. Khomeini, *Pour un gouvernement islamique*, Paris, Fayolle, 1979.

chiite, et particulièrement dans l'attente du retour de l'imam caché – douzième imam Muhammad al-Mahdî (« le Mahdi »), caché depuis la mort de son père en 874 alors qu'il était jeune garçon. Avant ce retour, la gouvernance terrestre est exercée par les oulémas, la plus haute autorité politique étant celle d'un clerc, le Guide suprême.

Le Guide suprême figure donc au cœur des institutions du pays, élu par une assemblée de 89 experts (*Majlis-e Khobregan*), eux-mêmes élus au suffrage universel pour huit ans³. La Constitution iranienne établit un régime mixte, ni présidentiel (ce qui signifierait un exécutif monocéphale et l'indépendance du président et de l'assemblée), ni parlementaire (qui rendrait le gouvernement responsable devant l'assemblée). Le régime s'articule autour du Guide

La gouvernance du jurisconsulte religieux

suprême, du président de la République, d'une assemblée et de plusieurs comités religieux. Le président est le chef d'un exécutif qu'il ne partage plus avec un Premier ministre responsable devant le Parlement : la fonction a été supprimée en 1989 au profit d'un premier vice-président. Les responsabilités du président de la République comportent, selon le titre 9 de la Constitution, « l'application de la Constitution et la direction du pouvoir exécutif » : planification, budget, action de l'administration, ratification des nominations d'ambassadeurs... Il préside le Conseil des ministres, définit la politique du gouvernement et applique les lois. Le Conseil des ministres peut, comme en France, proposer des projets de lois.

Le président est donc le chef du gouvernement, nomme les ministres et préside le Conseil des ministres. « Responsable devant l'assemblée des actes du Conseil des ministres » d'après l'article 134 de la Constitution, il peut être déclaré incapable par une majorité des deux tiers des membres de l'assemblée.

Le Parlement est composé d'une unique chambre, l'Assemblée consultative islamique (*majlis*). Les députés – comme les ministres – sont obligatoirement titulaires d'un diplôme universitaire ou religieux équivalent à un master 2 ou à un doctorat⁴. Les 270 députés sont élus pour quatre ans au suffrage universel direct, et cinq sièges sont réservés à des minorités (un siège pour les zoroastriens, un siège pour les juifs, un siège désigné par les chrétiens assyriens et chaldéens, deux sièges pour les chrétiens arméniens – au nord et au sud). La Constitution assure, dans son article 84, la libre opinion de chacun des députés.

3. Si à l'issue des dernières élections de février 2016, la liste de l'ex-président Ali Hachemi Rafsandjani (et décédé en début d'année 2017) a obtenu une majorité de 52 sièges, le conservateur Ahmad Jannati a été élu président de cette assemblée.

4. C. Verleuw, *Iran 2015 : qui gouverne à Téhéran et comment ?*, Paris, MA Éditions, 2015.

S'il ne peut être dissous, le Parlement exerce le pouvoir législatif sous le contrôle du religieux, puisque l'assemblée ne peut instituer une loi jugée contraire aux principes et commandements de la religion officielle ou à la Constitution : le Conseil des gardiens valide sous ce critère chaque nouvelle législation. Il est ainsi chargé de veiller à la constitutionnalité des lois, c'est-à-dire à leur caractère islamique. Le Conseil des gardiens peut, grâce à son veto, bloquer le système institutionnel. Pour remédier à des blocages de plus en plus fréquents, une autre institution centrale a été créée en 1988, pour arbitrer les conflits entre le Parlement et le Conseil des gardiens : le Conseil de discernement de l'intérêt supérieur du régime. Composé de juristes, d'homme politiques et de clercs, ce conseil doit faire prévaloir l'intérêt du régime, c'est-à-dire avaliser les mesures jugées nécessaires par le pouvoir législatif.

Pouvoirs limités du président et réseaux d'influence formel et informel du Guide suprême

Le président, directement élu au suffrage universel, dirige les organes exécutifs de l'État, mais de manière incomplète. Il est responsable de la politique économique du pays, interne et internationale, et gère les affaires publiques intérieures. En revanche, il ne détermine pas les orientations générales de la République islamique, ni en ce qui concerne la politique nationale, ni pour les affaires diplomatiques. Enfin, le président ne contrôle pas les forces armées, ni les services de sécurité. C'est ainsi le Guide suprême qui oriente la diplomatie iranienne en Syrie.

La Constitution iranienne définit formellement la hiérarchie entre le président de la République et le Guide suprême. Ainsi, son article 113 précise :

«Après le Guide suprême, le président de la République est la plus haute autorité officielle du pays. Il a en charge la responsabilité de l'application de la Constitution et la direction du pouvoir exécutif, sauf dans les domaines dépendant directement du Guide.»

L'article 110 de la Constitution donne au Guide suprême des pouvoirs étendus : il définit la politique générale du pays et supervise sa bonne exécution, commande les forces armées, déclare la guerre, arbitre les conflits entre les trois pouvoirs⁵. En outre, il signe le décret de nomination du président de la République et peut le révoquer, après un

5. Voir pour une traduction M. Potocki, *Constitution de la République islamique d'Iran 1979-1989*, Paris, L'Harmattan, 2004.

arrêt de la Cour suprême, en cas de violation de ses obligations légales, ou après un vote de l'assemblée décrétant son incapacité à accomplir ses fonctions.

Les pouvoirs du Guide s'étendent à l'ensemble du social

Les pouvoirs du Guide suprême dépassent en réalité largement le cadre décrit par la Constitution et s'étendent à l'ensemble du social. Sur le plan religieux, il contrôle l'institution créée par Ali Khamenei en 1991, le Conseil des séminaires religieux de Qom, chargée de la gestion tant des affaires financières que du contenu pédagogique des séminaires de Qom. Notons qu'aujourd'hui, la plupart des écoles religieuses (*madreseh*) d'Iran suivent la ligne pédagogique de cette institution, dont les membres sont approuvés par le *marja* de Qom et le Guide suprême. En plus de nommer les membres du conseil de l'institution en charge des services d'aide sociale à destination de plus de 160 000 clercs⁶, le Guide suprême contrôle le Conseil des politiques de la prière du vendredi (*Showra-ye Siyasatgozari-ye A'emmeh-e Jom'eh*), qui nomme et évalue les imams de la prière du vendredi et coordonne le contenu des prêches. La puissance de l'institution des imams de la prière du vendredi est confirmée par le parcours des membres de l'Assemblée des experts. Une majorité des membres de cette assemblée – qui a notamment pour fonction de désigner le Guide suprême – ont fait partie des plus de 830 imams de la prière du vendredi du pays⁷. L'attrait pour ce parcours pousse les jeunes séminaristes à suivre les doctrines de clercs proches du pouvoir, l'endogamie intellectuelle assurant un contrôle du pouvoir sur les clercs.

Sur le clergé, le pouvoir du Guide est au demeurant complété par la Cour spéciale du clergé, institution hors système judiciaire étatique, dont les pouvoirs ont été largement étendus sous l'office de Khamenei. Véritable bras judiciaire du Guide suprême, lui permettant de punir les détracteurs politiques, ce système de justice dispose de dix antennes dans les principales villes du pays, et de prisons qui lui sont propres⁸.

En outre, la nomination de représentants du Guide suprême (les *nemayandeha-ye rahbar*) traduit la mainmise de celui-ci sur l'administration. Près de 2 000 de ces commissaires travaillent en Iran et en dehors

6. Le Centre des services des séminaires théologiques (*Markaz-e Khadamat-e Howzeha-ye Elmiyyeh*). W. Buchta, *Who Rules Iran? The Structure of Power in the Islamic Republic*, The Washington Institute for Near East Policy et Konrad Adenauer Stiftung, 2000, p. 145.

7. La place des imams de la prière du vendredi au sein de l'Assemblée des experts fait dire à Mehrzad Boroujerdi, professeur à l'université de Syracuse, qu'ils décideront de la succession d'Ali Khamenei. G. Smyth, « Friday Prayers Key to Iran's Succession Politics », *The Arab Weekly*, 19 mars 2017, disponible sur : <www.thearabweekly.com>.

8. W. Buchta, *Who Rules Iran? The Structure of Power in the Islamic Republic*, op. cit., p. 145.

du pays⁹. Ce réseau assure au Guide un contrôle sur les ministères, les forces armées, les organisations religieuses, les centres culturels iraniens à l'étranger, ainsi que dans les provinces. À titre d'exemple, le Guide nomme 31 représentants personnels, pour chacune des provinces du pays, dont les pouvoirs dépassent ceux des gouverneurs, qui dépendent eux du ministère de l'Intérieur.

Les pouvoirs du Guide suprême sont aussi réels dans la sphère économique, *via* un ensemble de fondations et d'organisations qu'il contrôle. Pour se faire une idée du poids dans l'économie de telles fondations, on peut prendre l'exemple de la Fondation de secours de l'imam Khomeini, qui vient en aide à près de quatre millions d'Iraniens, et dispose d'un budget (d'environ deux milliards de dollars) près de deux fois plus important que les budgets cumulés de quatre institutions aux rôles majeurs en Iran : le Conseil des gardiens, le Conseil de discernement (chargé des conflits entre le Parlement et le Conseil des gardiens), la compagnie de diffusion publique, et le centre de commandement des forces armées.

Face à un président de la République aux pouvoirs limités, le Guide suprême dispose donc d'armes formelles et informelles, incluant *lobbying*, fidélités personnelles, et mainmise sur l'administration et une partie de l'économie à travers un réseau d'institutions qui échappent au contrôle ou à la fiscalité du gouvernement iranien. Ces institutions constituent des centres de pouvoirs informels, à l'image d'autres loyautés, par exemple celle qui réunit les vétérans de guerre.

Un enchevêtrement de réseaux informels

Plusieurs sources de pouvoirs informels

La difficulté d'appréhender le régime iranien est produite par la multiplicité des centres de pouvoir, en compétition et relativement indépendants les uns des autres ; et plus encore par la coexistence entre pouvoirs formels, inscrits et régulés par la Constitution du régime, et pouvoirs informels, dépendant de loyautés religieuses, idéologiques ou militaires.

Dirigées par des clercs ou des personnalités influentes, les fondations révolutionnaires (*Bonyad*) sont des organismes puissants, opérant hors du contrôle de l'État. Bénéficiant d'un statut fiscal dérogatoire les exemptant de l'impôt, et leur permettant de bénéficier de fonds publics et de devises

9. Comité pour la défense des droits des *shia marja'iyat*, voir W. Buchta, *Who Rules Iran? The Structure of Power in the Islamic Republic*, op. cit., p. 48.

étrangères, elles agissent dans des domaines très divers, de la production de biens au commerce, de l'art à la propagande religieuse, à l'image de la Fondation Imam Reza (*Astaneh Qods Razavi*) qui gère le sanctuaire de l'imam Reza à Mashhad et est dotée d'un budget d'environ 2 milliards de dollars annuels, provenant essentiellement de dons de pèlerins.

La Fondation des Martyrs (*Bonyad-e shahid*), fondée en 1980 par l'ayatollah Khomeini pour venir en aide aux vétérans de la révolution islamique de 1979 et aux blessés, veuves et orphelins de la guerre Iran-Irak de 1980-1988, est l'une des plus importantes du pays ; elle emploie plus de 30 000 personnes et dispose de 350 bureaux¹⁰. Son budget est composé des biens de proches du shah, tués ou qui ont fui lors de la Révolution, de contributions du budget du Guide suprême, et des bénéfices des entreprises et biens immobiliers possédés par la Fondation.

Autre exemple : la Fondation des déshérités et invalides (*Bonyad-e Mostazafin va Janbazan*) a été créée en 1979 par un commandant du corps des Gardiens de la révolution, pour fournir aux vétérans différents services médicaux. Ses fonds sont évalués à plus de 3 milliards de dollars (rapport Rand Corporation 2009), et elle a plus de 700 000 employés et 350 entreprises affiliées (dont certains monopoles, par exemple sur l'eau et les boissons gazeuses ZamZam).

L'emprise sur la société de ces fondations se comprend également par les avantages qu'elles confèrent à ses membres : admissions prioritaires aux écoles et à l'université, gratuité des transports publics, couverture santé, garantie d'emploi...

Les vétérans de la guerre Irak-Iran (1980-1988) constituent un autre ensemble politique détenteur de pouvoir, non exclusif du réseau des fondations. Les anciens combattants – plusieurs millions – furent réintégrés rapidement dans la société ; cette population aux origines modestes, désormais élite au sein de l'État, occupe des postes dans les administrations et les services publics, les officiers supérieurs jouissant de positions élevées dans les ministères, l'administration ou les grandes entreprises¹¹. Cet ensemble ne constitue pas un ensemble politique déterminé, à l'idéologie uniforme : s'ils apparaissent comme une force politique ayant désormais dépassé le clergé, tous ces individus ne sont pas exempts de différences. Ainsi Bernard Hourcade fait état de deux groupes rivaux parmi les vétérans de la guerre Irak-Iran ; les anciens combattants du « front sud » – ceux

10. W. Buchta, *Who Rules Iran? The Structure of Power in the Islamic Republic*, op. cit., p. 75.

11. B. Hourcade, *Géopolitique de l'Iran*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 90-91.

qui ont défendu le territoire contre l'invasion baathiste, islamistes et nationalistes –, et les anciens combattants du « front ouest », qui ont combattu les Kurdes, « l'ennemi intérieur » (royalistes, libéraux, marxistes) et à l'étranger, souvent issus du *Basij* ou des services de renseignement, et plus idéologiques¹². C'est en fonction de cette réalité diverse qu'il faut analyser la place qu'occupent en Iran les vétérans de la guerre avec le voisin irakien.

Parmi les corps militaires et paramilitaires les plus influents figure le corps des Gardiens de la révolution islamique (*Sepah-e Pasdaran-e Enghelab-e Islami*) : les Pasdaran. À l'origine, les Pasdaran sont une force paramilitaire qui agrège de multiples milices lors du retour en Iran de Khomeini le 1^{er} février 1979. Aujourd'hui, les Gardiens de la révolution ont un rôle de préservation du système théocratique iranien, l'armée régulière étant en charge de l'intégrité territoriale du pays. Mais le corps des Gardiens de la révolution, en plus d'être une seconde armée et un outil de renseignement, constitue une force sociale et culturelle et un puissant conglomerat industriel et économique. Au-delà des 120 000 soldats estimés, son influence est politique à travers le réseau de ses anciens membres, à la tête d'institutions publiques, au Parlement, ou dans divers cabinets, entreprises ou fondations.

La force des Pasdaran

L'entreprise la plus importante de ce réseau est Khatam al-Anbiya, ou Ghorb (*Gharargah-e Sazandegiye Khatam al-Anbia*), créée après la guerre Irak-Iran. Elle est active dans de nombreux secteurs : agriculture, industries, mines, construction, transports, commerce international, éducation. Très présente en matière d'énergie sous la présidence d'Ahmadinejad, elle a par exemple développé le gisement South Pars. En outre, elle a obtenu nombre de contrats d'ingénierie – barrages, tunnels, voies ferrées, centrales – sa filiale Sepasad ayant par exemple récemment construit une ligne du métro de Téhéran, pour un coût dépassant le milliard de dollars.

Pour diffuser l'idéologie du corps des Gardiens, le réseau dispose de plusieurs médias, à l'image de *Sobh-e Sadegh*, l'hebdomadaire officiel des Pasdaran, de *Sepah News*, l'agence des Gardiens, ou encore de *Basij News*, organe de presse de la milice qui est aussi un corps social garant des valeurs de la révolution, branche des Gardiens de la révolution. D'autres médias sont associés aux Pasdaran, contrôlés par des proches ou d'anciens membres, *Fars News* et *Tasnim*. Le rédacteur en chef du quotidien conservateur influent *Kayhan*, Hossein Shariatmadari, est proche du Guide suprême et de Mahmoud Ahmadinejad. Enfin, la *Radio-Télévision de la*

12. B. Hourcade, *Géopolitique de l'Iran*, op. cit., p. 92.

République islamique d'Iran (IRIB) est dirigée par un ancien commandant des Pasdaran, Abdulali Ali-Asghari, l'un des objectifs de ce service étant bien de prémunir l'Iran contre l'invasion culturelle étrangère.

Quelle transformation sociale ?

L'architecture des pouvoirs en Iran se comprend aussi à travers un ensemble de mécanismes de contrôle ou d'équilibre, institutionnels, religieux ou politiques.

Le président de la République est ainsi limité et contrôlé à plusieurs égards. En amont de la prise de fonction, les candidatures à l'élection présidentielle doivent être validées par le Conseil des gardiens de la Constitution, composé de 12 religieux désignés pour six ans par le Guide suprême, et par le chef du pouvoir judiciaire, l'une des figures les plus puissantes du pays. Ainsi, lors des élections de mai 2017, plusieurs candidats ont été empêchés, parmi lesquels l'ancien président Mahmoud Ahmadinejad¹³. Pendant la campagne, la presse a même évoqué une possible disqualification de Hassan Rohani par le Conseil des gardiens, relayant les propos d'ultra-conservateurs (mêlant accusations de trahison et parallèles avec Bani Sadr, premier président de la République islamique, rapidement destitué), et évoquant la corruption de proches du président.

Le Parlement exerce également son contrôle sur les nominations du président à des postes ministériels (le cabinet). À l'été 2013, quelques semaines après l'élection de Hassan Rohani, les députés conservateurs (ou plus justement conservateurs « durs ») ont bloqué les nominations aux ministères des Sports, de l'Éducation et des Sciences. Dans les deux derniers cas, il s'agissait aussi de punir les réformateurs du « mouvement vert » de juin 2009, qui avait suivi l'élection de Mahmoud Ahmadinejad. Plus récemment, en novembre 2016, le vote de confiance donné aux candidats à la Culture et l'orientation islamique, à l'Éducation et aux Sports et à la Jeunesse, a permis de préciser les rapports de forces politiques dans le pays. En effet, les trois ministres, Reza Salehi Amiri, Fakhruddin Ahmadi Danesh-Ashtiani et Masoud Soltanifar n'avaient pu être nommés lors de la précédente législature, dominée par les conservateurs¹⁴.

13. Le 30 août 2016 lors d'un entretien l'ayatollah Ali Khamenei avait demandé à l'ancien président de ne pas présenter sa candidature, jugée contraire aux intérêts de la Révolution et du peuple.

14. Ils étaient en effet accusés d'avoir soutenu les candidats malheureux à l'élection présidentielle de 2009, Mir Hossein Moussavi et Mehdi Karubi, qui avaient contesté la victoire d'Ahmadinejad et provoqué des troubles dans le pays.

L'équilibre interne du régime iranien dépend aussi des rapports de forces entre les différentes mouvances politiques. L'Iran est un régime sans parti politique dominant. Les groupes se forment, s'allient et se défont au gré des circonstances, empêchant toute mainmise d'un groupe sur le régime. Reflétant l'histoire socio-politique du pays, les factions se positionnent selon un double axe république/théocratie et gauche/droite¹⁵.

Le premier axe oppose ceux pour qui la souveraineté vient de Dieu à ceux qui souhaitent que les institutions organisées d'après la gouvernance du juriconsulte religieux, la *velayat-e faqih*, soient davantage contrôlées par le peuple, autrement dit reposent sur la souveraineté populaire. Le second clivage se comprend comme opposant d'un côté un accent mis sur la redistribution des richesses et la critique de l'économie néo-libérale, et de l'autre la défense du marché, de l'économie capitaliste et la volonté de limiter l'intervention de l'État.

À titre d'exemple, Mahmoud Ahmadinejad fait partie de la branche théocratique de gauche, promouvant une intervention de l'État dans l'économie et pour qui islam et capitalisme sont incompatibles. De son côté, Hassan Rohani, membre du «parti de la modération et du développement» est proche d'un courant républicain de droite, avec un discours de modernisation économique et de croissance, *de facto* plus ouvert sur le monde.

La mouvance théocratique de droite regroupe les *bazaris*, commerçants représentant une force sociale et économique importante, ainsi que le clergé traditionnel. Parmi les personnalités appartenant à ce groupe figurent le chef de l'autorité judiciaire, l'ayatollah Sadegh Larijani, le speaker du parlement Ali Larijani, ou encore Saeed Jalili, ancien négociateur sur le nucléaire iranien (2007-2013) et représentant du Guide suprême au Conseil suprême de sécurité nationale.

Parce qu'aucun groupe politique ne peut contrôler seul l'ensemble des institutions, l'Iran est toujours dirigé par une coalition. La victoire nette de Hassan Rohani, avec 57 % des voix, contre un candidat soutenu par Khamenei, Ebrahim Raisi, directeur de la puissante Fondation Astan Quds Razavi (en charge du mausolée du huitième imam chiite – Reza – à Machhad) est celle d'une alliance éparse de réformistes et de

15. Cette classification de Payam Mohseni, directeur du projet Iran au centre Belfer de la Harvard Kennedy School pour les sciences et les affaires internationales, reflète davantage la complexité des alliances politiques que la division modérés/conservateurs. D. Brumberg et F. Farhi (dir.), *Power and Change in Iran. Politics of Contention and Conciliation*, Bloomington, Indiana University Press, 2016.

conservateurs. Elle est aussi celle d'une époque de la vie politique iranienne, marquée par la fierté d'une reconnaissance internationale, et d'une ouverture économique apportant des contrats internationaux (voir la couverture médiatique de la livraison du premier Airbus suite au contrat de décembre 2016). L'élection de Rohani doit aussi se comprendre à travers la sociologie actuelle de l'Iran, dont la population est majoritairement

Des coalitions complexes

urbaine (72 % des Iraniens vivent en ville) et scolarisée, avec une classe moyenne importante et une population féminine de plus en plus intégrée (à titre d'exemple, en 2012, 60 % des étudiants à l'université étaient des étudiantes¹⁶). Tandis qu'une forte abstention était redoutée, de nombreux électeurs se sont finalement déplacés pour apporter leur soutien au candidat Rohani. De fait, le président gouverne avec une majorité aux sensibilités larges, allant des conservateurs progressistes – ou « pragmatiques », à l'image de l'ancien président Hachemi Rafsandjani, mentor du président Rohani –, aux modérés.

Le régime de la République islamique d'Iran est hybride, difficilement comparable à un autre, et son organisation échappe pour partie à l'observateur étranger. La complexité de l'architecture du pouvoir en Iran, la diffusion de ce dernier dans différents centres formels et informels, ainsi que l'existence de multiples mécanismes d'équilibrage (on pourrait parler, abusivement, de *check-and-balances*) rigidifie le régime et empêche toute transformation brutale. La transformation sociale rapide du pays, parfois souhaitée à l'étranger, est ainsi peu vraisemblable. En outre, l'âge moyen de la population iranienne est relativement élevé par rapport aux autres pays de la région ; la classe d'âge la plus représentée est celle des 25-45 ans. Toutes ces raisons expliquent un certain conservatisme, qui est mis au service de la paix sociale.

Par ailleurs, la source d'instabilité que pourrait être le processus de succession du Guide suprême, plusieurs fois hospitalisé, doit être minimisée. Le système possède des garde-fous contre toute révolution : le Guide suprême est choisi par les 88 membres de l'Assemblée des experts. L'assemblée est équilibrée, mais l'ex-président Rafsandjani, dont la liste a obtenu la majorité lors des élections de février 2016, a été tenu d'y inclure des conservateurs, suite à la disqualification de candidats modérés par le Conseil des gardiens. De fait, la présidence est tenue par l'ayatollah

16. B. Hourcade, *Géopolitique de l'Iran*, op. cit., p. 64.

ultra-conservateur Ahmad Jannati, également secrétaire du Conseil des gardiens. La sociologie de ce corps et l'influence des réseaux du Guide suprême en son sein, permet d'affirmer que celui qui a fêté ses 78 ans en juillet 2017 organisera sa succession de manière à maintenir l'idéologie de la révolution.

Toutefois, il convient de ne pas surestimer l'importance des facteurs institutionnels et sociaux dans la stabilité du régime iranien. En effet, si les élections présidentielles de mai dernier ont débouché sur la victoire de Rohani, la frange la plus conservatrice a su se rassembler derrière une candidature unique, en la personne d'Ebrahim Raisi, et jouera un rôle d'opposition plus marquant que sous la précédente mandature. Cette frange, particulièrement critique de l'accord du 14 juillet 2015 sur le programme nucléaire iranien, dénonce, dans la plus profonde démagogie, les inégalités et la pauvreté, contraignant le président et le ministre des Affaires étrangères Javad Zarif à une rhétorique violente contre les États-Unis. L'éventuelle dénonciation par Washington de l'accord de juillet 2015 ouvrirait le risque d'un retour au martyrisme propre à l'Iran chiite et à une dynamique d'affrontement avec la communauté internationale. L'histoire récente de l'Iran, marquée par une vie quotidienne sous embargo international, n'en a pas moins altéré sa perméabilité aux événements extérieurs, affectant les dynamiques politiques et sociales d'un pays déjà bridé par ses faiblesses internes (parmi elles le stress hydrique ou la dépendance économique aux matières premières) et qui avance, méfiant, dans une mondialisation dont il ne maîtrise pas les règles.



Mots clés

Iran
 Islam
 Pouvoir religieux
 Institutions politiques